



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté du 27 avril 2022

fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes de la commission administrative paritaire académique des personnels de direction

La rectrice de la région académique Occitanie,

Rectrice de l'académie de Montpellier

Chancelière des universités

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Vu le décret n° 2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}

En application de l'article 6 du décret du 28 mai 1982 susvisé, la part respective de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement de la commission administrative paritaire académique ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants prévus pour la commission sont fixés conformément au tableau ci-après :

Commission administrative paritaire (CAP)	Nombre d'agents représentés	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Pourcentage de femmes	Pourcentage d'hommes	Nombre de représentants titulaires	Nombre de représentants suppléants
CAP académique des personnels de direction	489	226	263	46,22	53,78	2	2



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Article 2

Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2022.

Article 3

La secrétaire générale de l'académie de Montpellier est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de région ainsi que sur le site internet de l'académie, et affiché au rectorat de Montpellier au 31, rue de l'université - CS 39004 - 34064 Montpellier Cedex 2.

Fait à Montpellier,

27 AVR. 2022

Pour la rectrice et par délégation
La secrétaire générale d'académie

Isabelle CHAZAL

